

COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024

Convocation du 21 février 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 5 mars 2024.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Ludovic DUTRIAUX, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Stéphanie GRABARZ, Rémy SOKI, Bertrand GUILBERT, Nicole PRUVOT, Éric EECKOUT, Monique ROCHE, Thierry RUFFIN, Simon LEMAIRE, Michel SERGENT, Nadine LECONTE, Nicole DARQUES, Véronique BALLY, Anne DACHICOURT, Rémi BROQUET, Jean-Luc MARCOTTE et Clément MOREL.

Excusés avec procuration : Raymond LEJOSNE, Anne-Marie BAUDE, Chantal TERNISIEN, Philippe PRUD'HOMME et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME qui ont respectivement donné procuration à Thierry RUFFIN, Nicole PRUVOT, Marylise THILLIEZ, Jean-Luc MARCOTTE et Clément MOREL.

Excusée sans procuration : Ludivine MOREAU.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Madame Véronique BALLY, ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité. Il sera signé sous 8 jours par le Président et le secrétaire élu puis publié.

Point 1 de l'ordre du jour : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE :

Après échanges, le Conseil Municipal :

- *approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,*
- *arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,*
- *précise que la définition de ZAEnR par la commune de Desvres ne pourra lui être opposée afin de la contraindre à mettre en œuvre et à financer des équipements de production d'énergies renouvelables,*
- *précise que la présente délibération sera transmise, pour information à la Communauté de Communes de Desvres Samer et au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour avis simple en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département via les services de l'Agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale,*
- *précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.*

Point 2 de l'ordre du jour : SCI DE LA SOURCE – PROPOSITION OFFRE D'ACHAT DE PLUSIEURS BATIMENTS ZAL RUE DE LA GARE :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la demande de la SCI de La Source de pouvoir acquérir l'ensemble de ces biens ;

Considérant les avis du service local du domaine des 5 et 8 décembre 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 20 février 2024 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité (Monsieur Jean-Luc MARCOTTE n'a pas pris part au vote) :

- décide de vendre à la SCI de La Source, les bâtiments situés sur la zone d'activité de la rue de la Gare suivants :

- garage cibistes double portes : 120 m² + parvis de 60 m² au prix de 45 600 € ;

- garage Caboche : 45 m² + parvis de 30 m² au prix de 25 300 € ;

- garage protection civile : 45 m² + parvis de 30 m² au prix de 25 300 € ;

- bureau protection civile : 25 m² + parvis de 38 m² au prix de 15 400 € ;

- garage en entrée ZAL (1 + 1 double) : 28 + 36 m² + parvis de 95 m² au prix de 31 000 € ;

Pour un montant total de 142 600 € ;

- indique que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Point 3 de l'ordre du jour : SCI QRT OBERT – VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER ZAL RUE DE LA GARE :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la demande de Monsieur OBERT de pouvoir acquérir cette parcelle complémentaire sur la ZAL de la rue de la Gare ;

Considérant l'avis du service local du domaine du 30/01/24 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- décide de vendre à Monsieur Wilfried OBERT ou toute société dans laquelle il serait associé ou qui se substituerait à lui, une partie de la parcelle AM 304, pour une surface de 162 m² pour un montant de 1 600 € ;

- indique que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Point 4 de l'ordre du jour : DENOMINATIONS DE VOIRIES :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide de nommer :

*- la première donnant sur la rue Victor Hugo, qui permettra l'accès aux trois parcelles à vocation économique sur la friche Cofrac en cours d'aménagement : **rue Jean Louwerse** ;*

*- la deuxième suite à la création d'un nouveau lotissement rue du Pré Roussel : **rue de la Fontaine Brême**.*

Point 5 de l'ordre du jour : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 20/02/24 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à maintenir l'organisation du temps scolaire actuel pour les trois écoles publiques.*

Point 6 de l'ordre du jour : CARTE SCOLAIRE 2024/2025 :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il convient de privilégier l'enseignement individualisé afin de favoriser le développement personnel et l'avenir scolaire des enfants ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de défendre ses écoles publiques communales afin de maintenir le taux d'encadrement actuel afin d'assurer les meilleures chances de réussite aux élèves dans chacune des trois écoles de Desvres ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- adopte la motion proposée par Monsieur le Maire ;
- s'oppose à la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2024/2025 à l'école Madame de Sévigné ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Directeur départemental des Services de l'Education nationale et à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Étapes;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier et à entamer toute démarche susceptible de sauvegarder cette classe.

Point 7 de l'ordre du jour : CCDS – RAPPORT D'ACTIVITES 2022 :

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

La séance est levée à 19 heures 40.

